



AVIS PUBLIC

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER AU 18 FÉVRIER 2025

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier

QUE conformément au 3^e alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a décidé de reporter sa séance ordinaire du mardi 11 février 2025 au mardi 18 février 2025 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles.

Cantley, ce 5 février 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que le présent avis public est affiché à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Cantley, ce 5 février 2025

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier